



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

Direction Départementale des Territoires

Service Eau et Biodiversité
Unité Maîtrise des Pollutions de l'Eau
Affaire suivie par : L. MORIN
Tel : 02 54 55 75 93 – Fax : 02 54 55 75 73
ddt-police-de-l-eau@loir-et-cher.gouv.fr

SC FONCIERES CHABRIERES

24 rue Auguste Chabrières
75015 PARIS

Blois, le 29 avril 2015

Objet : Réhabilitation d'un bassin de rétention des eaux pluviales de la zone commerciale « La Pierre Levée » à Vendôme

Réf : LMO/AB

Copie : Immo mousquetaires Centre Ouest – Bureau d'études Impact eau environnement
Mairie de Vendôme

Monsieur,

Suite au courrier envoyé le 7 novembre 2013 concernant la demande de pièces complémentaires à prendre en compte pour la réhabilitation d'un bassin de rétention des eaux pluviales de la zone commerciale « La Pierre Levée » à Vendôme, je vous informe que votre projet soumis à déclaration fait l'objet d'une opposition tacite.

En effet, conformément à l'article R. 214-35 du code de l'environnement, vous disposiez d'un délai de trois mois pour nous faire parvenir les différents éléments demandés. A ce jour, aucune pièce complémentaire ne nous est parvenue.

Dans la mesure où votre projet de réhabilitation du bassin de rétention est maintenu, et conformément aux articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement, il est nécessaire de déposer un nouveau dossier de déclaration, en prenant en compte nos remarques, en 3 exemplaires, auprès de notre service.

Conformément à l'article L.173-1 du code de l'environnement, je vous informe que la réhabilitation du bassin de rétention des eaux pluviales, malgré une opposition à déclaration, constitue un délit pénal.

Le service de police de l'eau en charge de l'instruction de votre dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité Maîtrise des
Pollutions de l'Eau
Signé

Christine LLORET